3 novembre 2004 **04.398**

Question Nicolas de Pury

Chantier de la Maladière

Le chantier de la Maladière à Neuchâtel a commencé il y a quelques semaines.

Nous nous trouvons aujourd'hui devant une situation atterrante, tant sur le plan économique qu'environnemental, avec 50.000 camions annoncés pour l'excavation des déchets et dont bon nombre iront dans des décharges hors canton.

Quelle règle, norme ou loi permet de définir le montant d'une taxe – on parle actuellement de 12 à 24 fr./m^3 – pour une mise en décharge? Pourquoi le montant d'une telle taxe est-IL négocié en fonction du client?

Comment se fait-il que lorsque l'on soutire du gravier du fond du lac, une taxe de 5 fr./m^3 est demandée à l'entreprise Bühler alors que le remblai de ces fosses coûte plus du double, ceci d'autant que ce chantier se trouve à quelque dizaines de mètres du bord du lac?

Le Conseil d'Etat peut-il nous éclairer à ce sujet?